

AB Distribution
Société par actions simplifiée au capital de 124 000 euros
Siège social : 7 rue Marlin, 39100 BREVANS
SIREN 930 670 161 RCS LONS LE SAUNIER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 SEPTEMBRE 2025

DÉCISION D'AFFECTION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 juin 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 2 739,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 739,21 euros
A la réserve légale	136,96 euros
Le solde en totalité au compte « autres réserves »	2 602,25 euros

Certifié conforme
Le Président
Adrien BAILLY



BESANCON

6, rue de Franche-Comté
25480 Ecole Valentin
Tél. 03 81 48 55 55
secretariat@procompta.com

■ ■ ■

GRAY

Zone Artisanal Gray Sud
303 rue Emile Picard
70100 GRAY
Tél. 03 84 65 13 12
gray@procompta.com

■ ■ ■

PONTARLIER

1 rue Auguste Junod
BP 295
25304 PONTARLIER Cedex
Tél. 03 81 46 43 06
pontarlier@procompta.com

■ ■ ■

VESOUL

5 rue du Praley
70000 VESOUL
Tél. 03 84 76 61 00
vesoul@procompta.com

■ ■ ■

MORTEAU

3, chemin des Pierres
25500 MORTEAU
Tél. 03 81 67 63 63
morteau@procompta.com

■ ■ ■

MAICHE

6, bis rue du Gymnase
25120 MAICHE
Tél. 03 81 43 40 45
maiche@procompta.com

■ ■ ■

CHAMPAGNOLE

13, rue Clémenceau
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 03 84 51 36 97
champagnole@procompta.com

SAS AB DISTRIBUTION

7 rue Marlin

39100 BREVANS

Exercice clos le : 30 juin 2025

APE : 6630Z

SIRET : 93067016100015

certifiées conformes à l'original

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2025 dont le total est de 251 591.54 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 2 739.21 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 26/06/2024 au 30/06/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 25/07/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SAS AB DISTRIBUTION		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		7 rue Marlin 39100 BREVANS				
SIRET		9 3 0 6 7 0 1 6 1 0 0 0 1 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le		
				3 0 0 6 2 0 2 5		
		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF						
AC IIF IMMOBILINE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles *	028		030		
	Immobilisations financières * (1)	040	251 531	042	251 531	
	Total I (5)	044	251 531	048	251 531	
AC IIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) Autres* (3)	068	070			
		072	074			
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	61	086	61	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	61	098	61	
	Total général (I + II)	110	251 592	112	251 592	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	124 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	2 739			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	126 739			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	112 268			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	920			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172				
	Comptes courants d'associés	173	11 450			
	Autres dettes	175	215			
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	124 852			
Total général (I + II + III)		180		251 592		
RENVUIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	95 988
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB DISTRIBUTION

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215		214	
			services *			217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
	Autres produits							230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier)							242	6 105
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)							243	244
	Rémunérations du personnel*							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)							255	254
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }							262	
Total des charges d'exploitation (II)							264	6 105	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	-6 105	
Produits financiers (III) 280 12 760							280		
Charges financières (V)							294	3 916	
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }							300		
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	2 739	
B- RÉSULTAT FISCAL							312	2 739	
Report de le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312	2 739	
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*							316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							318	
	Provisions non déductibles*							322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)							324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247 Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248							330	638
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)							251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986 ZFU -TE (44. octies A) 987							342	
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A) 181 JEI (44. sexies A) 989								
	ZRD (44 terdecies) 127 ZRR (44. quinquies) 138								
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991 Investissements et souscriptions outre-mer 344								
	ZFANG (44 quaterdecies) 345 Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993								
Dont divers	BUD (44 sexdecies) 992								
	Créance due au titre du report en arrière du déficit							346	12 760
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)							655	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)							643	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)							645	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)							647	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)							648	
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)							641	
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)							990	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)							649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	9 383	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352		
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	9 383	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

9 383

33/40